Envoyé en préfecture le 09/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le
ID : 035-213500689-20260331-D3103202684DE-DE

CHATEAUBOURG
SAINT-MELAINE/BROONS-SUR-VILAINE

VILLE DE CHÂTEAUBOURG – DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Le trente-et-un mars deux mille vingt-six

Le CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de CHÂTEAUBOURG, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison pour Tous, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Teddy RÉGNIER, Maire de Châteaubourg.

Date de convocation du CONSEIL MUNICIPAL : 25 mars 2026.

PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs AVERLAND-SCHMITT Christelle, BODIN Lucie, BRIENS Stéphanie, CADIEU Jean-Paul, CHARPENTIER Olivier, CHOUBRAC Damien, COLOMBEAU Estelle, DAVID Bertrand, de la VERGNE Aude, DESBLÉS Hubert, DROUILLÉ Jérémie, DUPUIS Arnaud, GUENY Cyril, GUÉRIN Florence, HANNOUCHE Lise, KERMARREC Sarah, LAUGERAT Lilian, LE BALC'H Hubert, LEBOUC Nelly, PERCHAIS Éric, PETIGNY Patrick, PICOT Sonia, POULAIN-JAMILLOUX Mélanie, QUIVIGER Éric, ROUSSELOT Alain, SAVOYE Frédérique, STEPHAN Aurore.

ABSENTE EXCUSÉE : Madame GRAND Magali (procuration à Madame POULAIN-JAMILLOUX Mélanie).

SECRÉTAIRE : Madame AVERLAND-SCHMITT Christelle.

Nombre de Conseillers :
. en exercice : 29
. présent(s) ou représenté(s) : **29**
. absent(s) et non représenté(s) : **0**

OBJET : COMMISSION DES MARCHÉS PASSÉS EN PROCÉDURE ADAPTÉE (MAPA)
Désignation des membres

Envoyé en préfecture le 09/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le
ID : 035-213500689-20260331-D3103202684DE-DE

Délibération N°2026/84 du Conseil Municipal du 31 mars 2026
Publiée le 9 avril 2026

COMMISSION DES MARCHÉS PASSÉS EN PROCÉDURE ADAPTÉE (MAPA)

Désignation des membres

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Commande Publique ;

CONSIDÉRANT que pour les marchés publics dont les montants sont inférieurs aux seuils européens, la commune de Châteaubourg peut répondre à ses besoins en passant ses marchés selon une procédure adaptée dont les modalités sont librement définies sous réserve des principes fondamentaux de la commande publique listés à l'article L3 du Code de la Commande Publique. La commune peut ainsi créer une commission *ad hoc* pour ce type de marchés, celle-ci n'étant convoquée que pour les marchés dont les montants estimés sont égaux ou supérieurs à 90 000 euros hors taxes pour les fournitures, services et travaux ;

Les avenants en moins-value, sans incidence financière ou générant une plus-value inférieure à 5 % du marché initial relève de la compétence du Maire, dans la limite de 15 000 euros hors taxes.

Cette commission, dénommée commission « MAPA », revêt un rôle consultatif ; les décisions d'admission, d'exclusion ainsi que le choix des attributaires relèvent de la compétence du Conseil Municipal, ou du Maire dans la limite de sa délégation. La commission se réunit sur convocation de son président, le Maire, ou de son représentant.

Un compte-rendu de chaque séance sera dressé et notifié aux membres du Conseil Municipal.

Les membres de cette commission pourront, selon la complexité et la technicité des marchés publics concernés, désigner des personnes afin de les assister dans la proposition d'attribution qu'ils devront réaliser dans le cadre d'un rapport d'analyse.

La commission est composée par le Maire, président de ladite commission, et par cinq membres du Conseil Municipal élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Le nombre de suppléants est égal à celui des membres titulaires.

…/…

Envoyé en préfecture le 09/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le
ID : 035-213500689-20260331-D3103202684DE-DE

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération, décide à l'unanimité :

DE DÉSIGNER à la MAPA les élus déclarés membres de la Commission d'Appel d'Offres, à savoir :

- **Titulaires** : **Monsieur Éric PERCHAIS, Madame Aude de la VERGNE, Monsieur Bertrand DAVID, Monsieur Arnaud DUPUIS** et **Monsieur Patrick PETIGNY**.
- **Suppléant.e.s** : **Madame Aurore STÉPHAN, Monsieur Olivier CHARPENTIER, Monsieur Alain ROUSSELOT, Monsieur Hubert LE BALC'H** et **Monsieur Éric QUIVIGER**.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE PUBLIQUE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

POUR COPIE CONFORME.

LE MAIRE,

Teddy RÉGNIER

La Secrétaire de séance,
Christelle AVERLAND-SCHMITT

Nombre d'élus présents ou représentés : 29	**Pour : 29**	**Contre : 0**	**Abstentions : 0**	**Ne participe(nt) pas au vote : 0**